

Extrait du registre des délibérations

Séance du 26 Avril 2021

L'an 2021 et le 26 Avril à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de GUILLEMAUD Maryvonne, Maire.

Présents : Mme GUILLEMAUD Maryvonne, Maire, Mme ROUXEL Magalie, MM : BRIEND Philippe, DÉSIGNÉ Patrice, LE ROCH Gérard, LE TARNEC Claude, MALEY Jean-Jacques, MERIAN Jérôme, ROHEL Stéphane

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MARTIN Christophe à Mme GUILLEMAUD Maryvonne

Absent(s) : M. TANCRAV Vincent

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

Date de la convocation : 20/04/2021

Date d'affichage : 20/04/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE VANNES

le : 28/04/2021

et publication ou notification

du :

A été nommée secrétaire : M. ROHEL Stéphane

Objet des délibérations

SOMMAIRE

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021
RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE
ATTRIBUTION MARCHES DE TRAVAUX - REHABILITATION DE L'ANCIENNE BOULANGERIE EN
LOGEMENTS SOCIAUX ET LOCAL ASSOCIATIF / AO N°02

Sur la convocation au conseil municipal, la mention suivante a été indiquée :

Dans le cadre du contexte sanitaire et selon le décret du 29 octobre 2020 : le déplacement pour assister en tant que public à la séance du conseil n'est pas couvert par un des motifs dérogatoires de circulation. Les journalistes pourront assister au conseil municipal, pour motif professionnel.

Par définition, cette séance ne sera pas à huis-clos.

Propos liminaires : désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire de séance comme le précise l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Cet article dispose que « au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire ». Conformément à l'article L2121-54 du CGCT, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations. Le Conseil Municipal désigne Monsieur Stéphane ROHEL comme secrétaire de séance.

20210426_23 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le compte-rendu de la réunion précédente.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

20210426_24 RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Madame le Maire informe l'assemblée que la ligne de trésorerie, d'un montant de 60 000 €, arrive à échéance le 5 juin 2021.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation de financer l'investissement. La ligne de trésorerie correspond à un crédit ouvert, accordé par une banque et donne à l'emprunteur un droit d'utilisation des fonds prêtés selon ses besoins.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2021,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Après présentation de la proposition du Crédit Agricole,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de contracter une ligne de trésorerie de 60 000 Euros (Soixante mille Euros) auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Morbihan.

Les caractéristiques principales du prêt sont les suivantes :

1. Objet : Ligne de trésorerie
2. Montant : 60 000 Euros
3. Durée : 1 an

4. Taux : EURIBOR 3 mois moyenné + une marge de 1,10 %
INDEX mars 2021 : -0,539 %
5. Montant minimum des tirages et remboursements : 5 000 €

6. Commission d'engagement : Néant
7. Commission de non utilisation : Néant
8. Frais de dossier : 0,15 %
9. S'engage pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des intérêts et accessoires.
10. Autorise le Maire à signer la Convention avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Morbihan.
11. Autorise le Maire à négocier les conditions générales de la Convention de Prêt sur les bases précitées et de réaliser les opérations prévues dans la Convention pour le bon fonctionnement de la ligne de trésorerie.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

20210426_25 ATTRIBUTION MARCHES DE TRAVAUX - REHABILITATION DE L'ANCIENNE BOULANGERIE EN LOGEMENTS SOCIAUX ET LOCAL ASSOCIATIF / AO N°02

Madame le Maire rappelle qu'un marché de travaux de réhabilitation de l'ancienne boulangerie en logements sociaux et local associatif a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif à la commande publique.

Une deuxième consultation (AO n°02) a été lancée le 15 mars 2021, suite à des lots infructueux, pour une remise des offres fixée au 6 avril 2021 à 12h30. La consultation comprenait 4 lots, attribuables séparément :

Lot	Désignation
Lot 4	Charpente - Ossature bois - Bardage
Lot 5	Couverture et bardage ardoise - Etanchéité
Lot 12	Electricité - Courants faibles - Chauffage électrique
Lot 13	Plomberie - VMC

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 19 avril 2021 à 14h00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection et après analyse des offres. La commission d'appel d'offres a validé la proposition de classement du maître d'œuvre.

Madame le Maire indique à l'assemblée que le lot n°13 est déclaré infructueux suite à l'absence d'offres.

Une nouvelle consultation a été lancée le 19 avril 2021 pour une remise des offres fixées au 10 mai 2021 à 12h30.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Madame le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

Lot	Désignation	Nom de l'entreprise	Montant HT	
4	Charpente - Ossature bois - Bardage	ACM (56)	30 648,83 €	<i>Option retenue + 1 360,00 € HT</i>
5	Couverture et bardage ardoise - Etanchéité	COUVERTURE GUILLEMIN (56)	19 676,87 €	
12	Electricité - Courants faibles - Chauffage électrique	PICARD ELECTRICITE (56)	24 016,47 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de retenir les entreprises ci-dessus exposées dans la cadre du marché de réhabilitation de l'ancienne boulangerie en logements sociaux et local associatif (AO n°02).

- donne pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Affaires diverses :

➤ **ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021**

Des questions restent posées concernant la mise en place des bureaux de vote et opérations de dépouillement : membres du bureau de vote vaccinés, testés 48h avant le scrutin voire juste avant grâce à un autotest, 2 scrutins dépouillés simultanément dans 2 salles distinctes ou l'un après l'autre dans une même salle avec les mêmes personnes, membres du bureau de vote autorisés à participer au dépouillement, ... ?

Des textes réglementaires et circulaires devraient paraître dans les semaines à venir.

➤ **CENTRE DE VACCINATION JOSSELIN**

Personnes ciblées par l'ARS : 75 et + ; 70 à 74 ans.

Créneaux horaires retenus pour Helléan, pour les personnes ciblées : vendredi 30 avril 2021, de 17h36 à 18h, au centre culturel l'Ecusson à Josselin.

Pour Helléan, besoin en bénévoles et élus : 1 élu (Maryvonne Guillemaud)

Liste d'attente sous réserve des doses disponibles : personnes bénévoles ou exerçant une activité auprès de personnes à risque, personnes souffrant de comorbidités avec certificat médical, personnel communal en lien direct avec la population, assesseurs + 60 ans-Elections

➤ **DIRECTION DES ECOLES DU RPI HELLEAN-LA CROIX-LA GREE**

Départ de Marina Bourhis, Chef d'établissement, à la rentrée 2021. Le Maire donne lecture du courrier reçu le 26/04/2021.

➤ **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**

Jeudi 27 ou lundi 31 mai 2021 à 19h30.

➤ **TOUR DE TABLE**

• Rando, organisée par l'association Les Berges du Ninian, prévue le dimanche 6 juin 2021.

En mairie, le 28/04/2021

Le Maire

Maryvonne GUILLEMAUD